



Réforme de la formation professionnelle : Les principales propositions du Cerf reprises

La réforme de la formation professionnelle entre aujourd'hui dans sa rédaction finale : le Président de la République a demandé à Christine Lagarde et Laurent Wauquiez de présenter un projet de loi au Parlement au plus tard à la mi-avril. Dans son discours d'Alixan du 3 mars dernier, le Chef de l'Etat a repris les principaux constats du vice-président du Cerf en charge de ce dossier, Jérôme de Rocquigny (1) : actuellement, la formation professionnelle ne profite pas aux personnes qui en ont le plus besoin - les jeunes les moins qualifiés, les seniors, les femmes, les salariés de TPE... Deuxième constat, l'organisation par branches professionnelles ne permet pas de répondre aux besoins de formation pour des métiers aux compétences transversales. Enfin, les OPCA* chargés de collecter les fonds de la formation, présentent des coûts de gestion élevés et une gestion opaque. Le Cerf se réjouit donc que le Président de la République ait fait de la réforme de la formation professionnelle, 27 milliards d'euros de budget annuel, un des chantiers prioritaires de son quinquennat.

Sur les grandes lignes de la réforme, le président de la République rejoint également plusieurs propositions du Cerf. Les Créateurs réclament depuis leur création un contrôle des OPCA. Le Cerf plaide également pour une meilleure mutualisation des fonds et un meilleur contrôle de la qualité des formations dispensées en contrepartie d'une simplification des montages des dossiers. Le chef de l'Etat a annoncé dans son discours qu'il avait pour objectif d'"améliorer la transparence et les circuits de financement". Encore faut-il pour cela aider les acteurs de la formation professionnelle qui ont fait leurs preuves.

Le Cerf réclame depuis juin dernier, la mise en place d'un outil d'évaluation permanente basé sur les besoins du marché de l'emploi et le chef de l'Etat explique qu'il faut "mieux évaluer les politiques de formation professionnelle".

Le Cerf demande depuis plusieurs mois d'orienter les fonds de la formation professionnelle en priorité vers les publics les moins qualifiés, de rendre l'information plus accessible et d'écouter davantage les patrons de TPE dans l'élaboration de la réforme. Outre une meilleure orientation des fonds vers ceux qui en ont le plus besoin, le président de la République déclare souhaiter "développer la formation dans les petites et moyennes entreprises" et une "meilleure information".

De même, le Cerf est particulièrement attaché aux formations en alternance : notre projet présenté à l'Education Nationale pour les publics les plus en difficultés rentrera prochainement en phase d'expérimentation. Le chef de l'Etat a annoncé qu'il souhaitait doubler le nombre de contrats en alternance. Mais encore faut-il que les employeurs y trouvent leur compte : des cas de surcoûts rendent parfois les contrats de professionnalisation réhibitores, quand par ailleurs des entreprises se voient refuser le financement d'un contrat dont elles ont le besoin. Le Cerf propose donc une exonération totale des charges patronales afin de rendre à nouveau attractif ce contrat en alternance et le financement de tous les contrats quelle que soit la branche. Le gouvernement doit aussi redéfinir une politique adaptée aux besoins de l'apprentissage et mettre en œuvre une stratégie d'optimisation des ressources des CFA : il faut, par exemple, stopper les formations diplômantes transversales type BTS et bac pro dispensées par les CFA, les UFA des lycées et des chambres de commerces dont les surcoûts par rapport à la même formation en contrat de professionnalisation grèvent inutilement les fonds de la formation. De plus, le Cerf refuse que la formation des chômeurs soit prise sur le budget des contrats en alternance qui manquent déjà de financement, et demande que les surplus de la formation professionnelle gérés par le Fonds unique de péréquation (FUP) soient utilement mobilisés pour les demandeurs d'emploi.

Enfin, le Cerf sera très vigilant sur le projet de loi qui sera déposé au Parlement et en particulier sur le chapitre consacré au contrôle de l'utilisation des fonds de la formation professionnelle. Car les partenaires sociaux qui gèrent ces fonds, ne sont pas prêts à lâcher une manne financière qui leur sert actuellement à financer le paritarisme...

*Organismes Paritaires Collecteurs Agréés

(1) Communiqué du 27 juin 2008 - Formation professionnelle : les voies de la réforme
<http://www.lescreateurs.org/080627-propositions-formation-cerf-unsefp.pdf>

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org